

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Sexe : **Masculin**

Date de naissance : ~~27/06/1968~~

N° SIRET **45372597000017**

Nom : **PELETTE**

Prénom : **JEREMIE**

Adresse électronique : ~~charcuterie.pelette@orange.fr~~

Téléphone portable : ~~+(33) 673 317 844~~

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Chez Augros

17130 VIBRAC

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : ~~loisvieuviget@vmsdshambourg.fr~~

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Charcuterie**

Description des activités :

Monsieur Pelette Jérémie exploite une charcuterie au lieudit "Chez Gourdet" sur la commune de Vibrac. Les produits préparés et commercialisés sont des viandes fraîches (40%), de la charcuterie (40%) et de la salaison (20%). Télédéclaration Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres - COGET Ludovic - 05 46 50 45 00

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Rue de Gourdet 17130 Vibrac**

X : 438974

Y : 6477795

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2221	2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	2 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **400**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires proviennent du nettoyage des machines et du bâtiment.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Le système de traitement installé se compose d'un bac dégraisseur de 880 l, d'une microstation d'épuration TRICEL FR 11EH /6000 (Agrément 2011-006-ext03-Mod01) et d'un lit de dispersion de 25 m².

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **340**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les bouillons de cuissons sont dégraissés après refroidissement avant d'être envoyés vers le système de traitement.

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les graisses issues de la charcuterie sont valorisées par épandage.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
017161759	Pelette	14
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 110		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **3458**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **3458**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **3458**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les os et déchets carnés sont stockés dans une chambre froide spécifique avant d'être repris par l'équarrissage. Les emballages propres (carton, plastique, verre) sont évacués à la déchetterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La charcuterie est équipée de trois extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

Déclaration initiale

03/12/2021

**Organisme
en charge
de l'
instruction**
Prefecture

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastre ICPE Pelette.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plans 2 ICPE Pelette.pdf